

Appel à contributions !

Abbés seigneurs, abbés bâtisseurs (XIII^e siècle)

Autour de l'abbé Nantelme de Saint-Maurice d'Agaune (1224-1259)

Abbaye de Saint-Maurice, 25-26 octobre 2018

Argument

Suite à l'adoption en 1128 de la règle de saint Augustin, l'abbaye de Saint-Maurice a vécu une intense période de transformations temporelles et spirituelles dont l'acmé est traditionnellement situé sous l'abbatit de Nantelme (1224-1259).

Peu après le début du XIII^e siècle, la communauté d'Agaune réaffirme ainsi la présence de saint Maurice et de ses compagnons en son sol et se réapproprie le saint militaire. L'abbé Nantelme fait ainsi relever les reliques de Maurice, jusque-là conservées dans la crypte de l'abbaye, pour les placer dans une nouvelle châsse qu'il installe au-dessus de la *confessio* du saint. Il fait plus encore : pour recentrer le culte de Maurice à l'endroit du martyr, il développe une politique de concession de reliques et conclut des confraternités avec l'abbaye de Cîteaux (1224) et le chapitre de Saint-Symphorien de Reims (1225), auquel il cède des reliques de Maurice. Il distribue des reliques des saints Candide et Exupère à l'abbaye d'Engelberg (vers 1225-1241), de saint Victor à Jeanne de Flandre, en 1233, d'Exupère et d'autres thébains anonymes à Geoffroi, abbé de Marmoutier, à son retour de Rome en 1254, aux Augustins de Fribourg en 1255.

La révélation de 1225 induit de profonds changements, qui modifient les conditions de visibilité des reliques, et donc des reliquaires, et par conséquent agit sur leur compréhension comme ensemble. Dans cet élan de reconquête, appuyé par un travail de mémoire important, le trésor joue un rôle décisif : il semble en effet que Nantelme reprenne un ensemble de reliquaires contenant les reliques des saints majeurs de la légion, pour en faire un « théâtre d'objets ». Dès ce moment et sous sa direction, la communauté considère à nouveau les objets conservés dans les armoires de son trésor et par cette mise en système, réforme pour ainsi dire le *corps glorieux* de la communauté, comme si la cohorte des saints autrefois décimée était à nouveau réunie !

Cet ambitieux programme s'inscrit dans une évolution en profondeur de l'abbaye, qui affecte aussi bien son fonctionnement interne que ses relations avec la société régionale. Pendant l'abbatit de Nantelme sont en effet redéfinies les relations entre communauté et abbé, comme le formulent explicitement les deux statuts de 1228 et 1245. La figure seigneuriale de l'abbé s'affirme de plus en plus, avec la constitution d'une *familia* autonome, d'une emblématique propre et la confirmation du droit d'arborer les *pontificalia*. L'abbaye regroupe son patrimoine foncier, construit son réseau et développe sa propre chancellerie, amorçant la constitution d'un registre de chancellerie (le *Minutarium maius*), affirmant ainsi ses prétentions à contrôler la production documentaire dans le Chablais.

L'ambition de ces deux journées d'études est d'interroger le rôle de l'abbé d'Agaune à la fois comme seigneur et comme bâtisseur, en regard de ses contemporains dans un

espace comprenant les Alpes occidentales et la Suisse actuelle, avec des ouvertures possibles sur l'Allemagne, la France ou l'Italie. Il s'agira d'une part de comprendre l'action de Nantelme et son rayonnement, aussi bien dans son contexte aigaunois qu'international ; il sera aussi souhaitable d'analyser des phénomènes semblables, pour réfléchir sur les caractéristiques du pouvoir abbatial, monastique ou canonial, au XIII^e siècle.

L'enjeu de cette rencontre est en effet de s'interroger, à partir du pouvoir abbatial, sur la place spécifique qu'occupe le XIII^e siècle entre les transformations spirituelles de la période grégorienne et le processus de seigneurialisation qui caractérise l'histoire monastique du bas Moyen âge. C'est dans cette perspective que l'abbatiale de Nantelme peut constituer le point de départ d'une réflexion plus globale, sur les transformations de la vie monastique au temps de l'essor des ordres mendiants.

Organisation

Bernard Andenmatten (Université de Lausanne, bernard.andenmatten@unil.ch); Pierre Alain Mariaux (Université de Neuchâtel, pierre-alain.mariaux@unine.ch); Laurent Ripart (Université de Savoie Mont-Blanc, laurent.ripart@wanadoo.fr), en collaboration avec l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et la Fondation des archives historiques de l'abbaye de Saint-Maurice.

Délai de soumission

Les propositions de contribution sont à adresser par courrier électronique à l'un des trois organisateurs, accompagnées d'un résumé (de 5000 signes au maximum) pour le 1^{er} mars 2018. Les contributeurs retenus seront avertis à la fin du mois de mars 2018.